

Nous vous informons qu'en raison de l'épidémie de COVID-19 sur le territoire, la commune de Chénelette, en conformité avec les instructions du Gouvernement a mis en place un plan de continuité d'activité qui se décline en plusieurs actions comme suit:

- Le secrétariat de mairie est joignable par mail (mairie@chenelette.fr) ou par téléphone (04 74 03 62 01), n'hésitez pas à laisser un message téléphonique, nous ne manquerons pas de vous rappeler. L'accueil physique du public sera à nouveau organisé à compter du jeudi 28 mai. Nous vous remercions de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail afin que nous puissions organiser l'accueil dans les meilleurs conditions.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Mme le Maire : 06 86 40 57 90.

- Le portage de repas avec la Sogeres est maintenu, si vous souhaitez en bénéficier n'hésitez pas à nous contacter, la mise en place est très rapide.

Nous vous rappelons les principales mesures prises par le Gouvernement:

[coronavirus gestes barriere spf1.pdf](#)

[Foire aux questions.pdf](#)

La COR met en place un service de livraison de courses à compte de ce jeudi 26 mars. Les modalités de fonctionnement sont expliquées ci-dessous:

[Commande courses](#)

[liste commerces](#)

Bon courage à tous et au plaisir de vous retrouver bien vite. Prenez soin de vous et de vos proches.